



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

7280^e séance

Mardi 21 octobre 2014, à 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M ^{me} Perceval | (Argentine) |
| <i>Membres :</i> | Australie | M. Quinlan |
| | Chili | M. Barros Melet |
| | Chine | M. Shen Bo |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Power |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Delattre |
| | Jordanie | M ^{me} Kawar |
| | Lituanie | M ^{me} Jakubonė |
| | Luxembourg | M ^{me} Lucas |
| | Nigéria | M ^{me} Ogwu |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Rwanda | M. Nduhungerehe |
| | Tchad | M. Cherif |

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/745, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2181 (2014).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.